



MAIRIE DE LHERM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

Conseil Municipal

13 avril 2021 – 20h30 – Ancienne cantine scolaire



Ordre du jour

DELIBERATIONS

- 1- Finances : Vote du compte administratif et du compte de gestion budget Assainissement 2020
- 2- Finances : Clôture du budget Assainissement
- 3- Finances : Affectation des résultats 2020 au Budget Principal 2021
- 4- Finances : Vote des taux d'imposition
- 5- Finances : Vote du Budget Principal 2021
- 6- Intercommunalité : Projet de Pacte de gouvernance

INFORMATIONS DIVERSES

1. Comités consultatifs
2. Questions orales

Vote du compte administratif budget Assainissement 2020

Section de Fonctionnement - Dépenses

Compte	BP 2020	CA 2020
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	5 293.94	5 293.94
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	5 293.94	5 293.94
011 - Charges à caractère général	152 083.40	73 914.26
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie,..)	35 000.00	36 767.88
611 - Sous-traitance générale	100 000.00	25 109.38
61521 - Entretien et réparations bâtiments publics	2 000.00	502.92
61523 - Entretien et réparation de réseaux	7 000.40	0.00
6161 - Primes d'assurances - Multirisques	2 083.00	2 083.00
6222 - Comm.recouv.red.assainissement	6 000.00	9 451.08
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	191 170.00	191 169.86
6811 - Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	191 170.00	191 169.86
65 - Autres charges de gestion courantes	5 000.00	0.00
6541 - Créance admises en non valeur	5 000.00	0.00
66 - Charges financières	42 013.66	19 710.00
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	44 268.28	44 268.28
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	-2 486.34	-24 558.28
67 - Charges exceptionnelles	5 000.00	0.00
Titres annulés	5 000.00	0.00
TOTAL	400 561.00	290 088.06

Vote du compte administratif budget Assainissement 2020

Section de Fonctionnement - Recettes

Compte	BP 2020	CA 2020
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	89 864.81	89 864.81
777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	89 864.81	89 864.81
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	260 396.19	248 566.72
704 - Travaux	60 396.19	59 203.01
70611 - Redevance d'assainissement collectif	200 000.00	189 363.71
74 - Subventions d'exploitation	10 300.00	25 425.34
747 - Subventions d'exploitation	0.00	15 124.00
748 - autres subventions d exploitation	10 300.00	10 301.34
75 - Autres produits de gestion courante	40 000.00	16 763.70
7588 - Autres	40 000.00	16 763.70
TOTAL	400 561.00	380 620.57

Vote du compte administratif budget Assainissement 2020

Section d'investissement – Dépenses

Compte	BP 2020	CA 2020
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 864.81	89 864.81
139111 - Agence de l'eau	53 787.67	53 787.67
139118 - Autres	1 209.41	1 209.41
13912 - Région	263.00	263.00
13913 - Département	34 604.73	34 604.73
16 - Emprunts et dettes assimilées	89 463.00	88 915.29
1641 - Emprunts en euros	88 000.00	87 452.29
1681 - Autres emprunts	1 463.00	1 463.00
23 - Immobilisations en cours	126 570.33	375.00
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	126 570.33	375.00
TOTAL	305 898.14	179 155.10

Section d'investissement – Recettes

Compte	BP 2020	CA 2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	50 887.14	50 887.14
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	50 887.14	50 887.14
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	191 170.00	191 169.86
281311 - Bâtiments d'exploitation	134 535.00	134 534.86
281532 - Réseaux d'assainissement	51 195.00	51 195.00
281562 - Matériel spécifique d'exploitation	5 440.00	5 440.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	18 740.00	18 741.39
10228 - Autres fonds d'investissement	18 740.00	18 741.39
13 - Subventions d'investissement	45 101.00	1 500.00
13118 - Subventions d'équipement	45 101.00	1 500.00
TOTAL	305 898.14	262 298.39

Vote du compte de gestion budget Assainissement 2020

Les résultats du Compte de Gestion sont conformes au Compte Administratif 2020

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
TOTAL DEPENSES	284 794.12	179 155.10
TOTAL RECETTES	380 620.57	211 411.25
RESULTAT de L'EXERCICE	95 826.45	32 256.15
RESULTAT ANTERIEUR 2019	-5 293.94	50 887.14
RESULTAT CUMULE	90 532.51	83 143.29
Résultat global de clôture 2020		173 675.80

PROPOSITION

APPROUVER le compte de gestion 2020 du Trésorier public

Clôture du budget Assainissement

Suite au transfert de la compétence assainissement au syndicat Réseau 31 depuis le 1^{er} janvier 2021, la commune n'a plus à émettre des titres et des mandats sur le budget assainissement.

Il convient donc de clôturer le budget annexe Assainissement.

Les résultats de clôture seront intégrés au budget principal pour être ensuite reversés à Réseau 31.

	SOLDE D'EXECUTION
Section d'exploitation	90 532,51
Section d'investissement	83 143,29
TOTAL CUMULE	173 675,80

PROPOSITION

APPROUVER la clôture du budget assainissement

Affectation des résultats 2020 au Budget principal 2021

Rappel

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT CA 2020 – budget Principal	341 925.53	29 483.10
RESULTAT CA 2020 – budget Assainissement	90 532.51	83 143.29
RESULTAT CA 2020 Cumulé	432 458.04	112 626.39

Proposition d'Affectation		
en investissement		report en fonctionnement Cpte RF 002
Besoin de financement 2020 (déficit)	- €	
Complément de financement 2021 (cpte RI 1068)	150 000.00 €	282 458.04 €
TOTAL	150 000.00 €	

PROPOSITION

APPROUVER l'affectation du résultat 2020 sur le Budget principal 2021

Vote des taux d'imposition

Rappel Fiscalité 2020

TAXES	BASES 2020	TAUX	MONTANT
HABITATION	3 810 630	13.97%	532 345
FONCIER BATI	2 822 058	18.71%	528 007
FONCIER NON BATI	70 928	72.16%	51 182
Total			1 111 534

Avec la suppression de la Taxe d'habitation dans les recettes communales, la commune récupère le taux de foncier bâti départemental 21,90% qui vient s'ajouter au taux communal de 18.71%.

Il est proposé de ne pas modifier les taux pour 2021

TAXES	BASES 2021	TAUX	MONTANT
HABITATION	90 944	13.97%	12 705
FONCIER BATI	2 908 000	40.61%	1 180 939
FONCIER NON BATI	70 800	72.16%	51 089
Sous total	5 977 744		1 244 733

Nouveau taux de la Taxe sur le Foncier Bâti

Le produit de Taxe foncière départemental étant supérieur au produit de la TH antérieure, la commune sera écrêtée de près de 70 000€ en 2021

PROPOSITION

APPROUVER les taux d'imposition pour 2021

Vote du budget Principal 2021

Suite à la loi « Engagement et proximité adoptée le 27 décembre 2019, un état récapitulatif des indemnités perçues par élu au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés, doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux ou communautaires avant l'examen du budget de la commune ou de l'EPCI.

La présentation de l'état récapitulatif ne donne lieu ni à débat ni à délibération.

Elu	Montant brut annuel 2020	remboursement de frais
Jean AYÇAGUER	19 955.28 €	
Lauriane BOULP	2 846.40 €	
Brigitte BOYÉ	7 419.17 €	
Joël BRUSTON	7 419.17 €	16.79 €
Christophe COMORETTO	4 092.91 €	
Christophe EXPOSITO	4 092.91 €	
Olivier GAULARD	1 116.22 €	
Olivier GUY	3 326.26 €	
Nicolas HOMEHR	1 636.12 €	
Antoine MAINARDIS	3 235.41 €	
Catherine MERCI	7 419.17 €	
Olivier MICLO	4 092.91 €	
Sophie MOREAU	1 116.22 €	
Sébastien MORO	1 116.22 €	
Anne-Marie NOUNIS	4 092.91 €	
Frédéric PASIAN	18 144.07 €	
Sandrine PEYRON	4 092.91 €	
Mei-Ling PHI-VAN-NAM	1 116.22 €	
Fatiha SOBIERAJEWICZ	3 326.26 €	

Vote du budget Principal 2021

Subventions aux associations (cpte 6574)

ASSOCIATIONS	SUBVENTION proposée
ACCA	150.00 €
Ainsi danse	700.00 €
ALAC	200.00 €
AMK	200.00 €
Boutik O communs	700.00 €
Cheveux d'argent	150.00 €
Collège ASS sportive	350.00 €
Comité des fêtes	8 000.00 €
Euro Lherm	800.00 €
Foot	7 000.00 €
Fripouilles	200.00 €
Guidon lhermois	650.00 €
Lherminots	1 500.00 €
MJC	18 400.00 €
Pétanque	1 000.00 €
P'tites bouilles	200.00 €
Savès patrimoine	200.00 €
Tennis	2 200.00 €
Coopérative scolaire maternelle	2 650.00 €
Coopérative scolaire élémentaire	5 830.00 €
TOTAL	51 080.00 €

Vote du budget Principal 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses

Chapitres	BP 2021
011 - Charges à caractère général	648 800.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 085 000.00
014 - Atténuations de produits	370 559.00
022 - Dépenses imprévues	47 942.93
023 - Virement à la section d'investissement	50 000.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 928.94
65 - Autres charges de gestion courante	208 840.00
66 - Charges financières	56 579.29
67 - Charges exceptionnelles	96 032.51
Total général	2 617 682.67

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes

Chapitres	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté	282 458.04
013 - Atténuations de charges	35 000.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000.00
70 - Produits des services, ventes diverses	213 750.00
73 - Impôts et taxes	1 258 500.00
74 - Dotations, subventions et participations	788 455.33
75 - Autres produits de gestion courante	25 361.00
76 - Produits financiers	5 158.30
77 - Produits exceptionnels	0.00
Total général	2 617 682.67

Vote du budget Principal 2021

Section Investissement

Dépenses	BP 2021
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00
020 - Dépenses imprévues	91 350.29
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000.00
041 - Opérations patrimoniales	0.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	83 143.29
16 - Emprunts et dettes assimilées	177 000.00
20 - Immobilisations incorporelles	23 550.00
21 - Immobilisations corporelles	143 350.00
23 - Immobilisations en cours	590 000.00
27 - Autres immobilisations financières	0.00
Total	1 117 393.58

Dépenses d'équipements	Montants
voirie - réseaux	156 215.00
scolaire	21 726.00
équipements sportifs et culturels	5 600.00
équipements divers	47 750.00
cimetière	5 000.00
cadre de vie	13 510.00
bâtiments	508 738.70
Total général	758 539.70

Vote du budget Principal 2021

Section Investissement

Recettes	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	112 626.39
021 - Virement de la section de fonctionnement	50 000.00
024 - Produits de cessions	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 928.94
041 - Opérations patrimoniales	0.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	612 000.00
13 - Subventions d'investissement	275 000.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00
27 - Autres immobilisations financières	13 838.25
Total	1 117 393.58

Intercommunalité : Projet de Pacte de gouvernance

Le nouvel article L5211-11-2 du CGCT issu de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, impose à chaque Président d'EPCI à fiscalité propre d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion de l'organe délibérant un débat qui devra faire l'objet de l'adoption d'une délibération portant sur la question de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'EPCI et ses communes membres.

La délibération adoptée à l'issue de ce débat devra décider du principe de l'adoption ou pas d'un tel pacte.

Le conseil communautaire du 15 octobre 2020 a décidé de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes membres et la communauté de communes Cœur de Garonne.

Le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Cœur de Garonne a été présenté lors de la séance du 18 mars 2021 au Conseil communautaire.

Il n'est pas obligatoire mais s'il est décidé, **il doit être adopté après avis des conseils municipaux des communes membres.**

Afin de finaliser son adoption qui aura lieu lors du Conseil communautaire du 24 juin 2021, le conseil municipal doit se prononcer dans un délai de 2 mois.

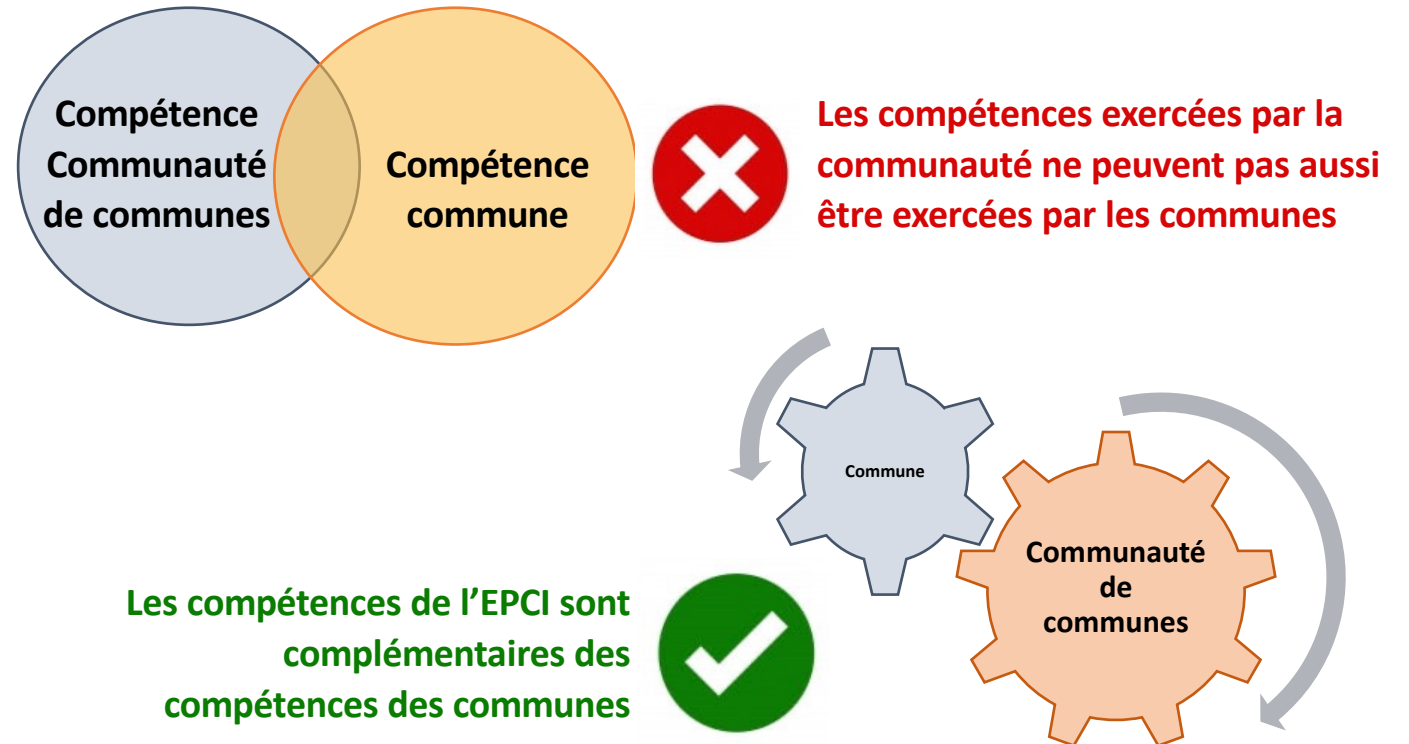
CONTENU PACTE DE GOUVERNANCE CŒUR DE GARONNE

I. PREAMBULE

Origines de la communauté de communes Cœur de Garonne

Valeurs directives :

- ✓ Une solidarité entre les communes et la communauté de communes
- ✓ Une gouvernance de proximité
- ✓ Une représentativité des communes dans les instances (place centrale de la conférence des maires)
- ✓ Un lien administrés/communes/communauté de communes renforcé pour un service public efficient et une information efficace des élus communautaires et communaux



Enjeux et impératifs légaux

- ✓ Loi NOTRE – Renforcement de l’intercommunalité (07/08/2015)
- ✓ Loi Engagement et Proximité (27/12/2019)



Pacte de gouvernance

Réalisations et acquis depuis la création de la communauté de communes

Enjeux du mandat 2020 – 2026 – Projet de Territoire

II. Les instances de la gouvernance : définition et composition

Règlement intérieur

La conférence des maires

Le bureau

Le conseil communautaire

Les commissions

III. L'exercice de la gouvernance : modalités de fonctionnement des différentes instances

Orientation et évaluation	Réflexion et propositions	Décision et exécution	
Conférence des maires	Commissions	Bureau	Conseil communautaire

La Conférence des maires

La **conférence des maires** est le lieu de partage des objectifs, elle fixe annuellement les axes prioritaires.

Elle est saisie pour avis préalable de toutes les questions intéressant notamment les grandes orientations relatives à l'aménagement du territoire intercommunal, aux orientations budgétaires et aux stratégies fiscales, aux transferts de compétences et aux modifications de statuts.

- ✓ Fréquence : à minima 3 fois par an (février, juin, octobre)
- ✓ Constitution : les maires et les vice-présidents
- ✓ Lieu : rotation dans les communes
- ✓ Evaluation de l'avancement du projet de territoire
- ✓ Bilan et actualisation du projet de territoire, en vue du mandat suivant

Le Bureau

Le **bureau communautaire** statue sur les dossiers qui seront présentés au conseil communautaire, il met en œuvre les orientations fixées par la conférence des maires.

- ✓ Fréquence : à minima avant chaque conseil communautaire
- ✓ Constitution : le président et les 15 vice-présidents
- ✓ Les membres du bureau font le lien entre les directeurs
- ✓ Les membres du bureau présentent les travaux des commissions.

Le Conseil communautaire

Le **conseil communautaire** délibère sur toutes les affaires relevant de la communauté de communes, hors délégations au président. Les délégués communautaires sont les représentants des communes et de leurs administrés.

- ✓ Fréquence : à minima 4 par an, environ 10 réunions annuelles
- ✓ Constitution : 87 délégués communautaires
- ✓ Lieu : salles intercommunales (Rieumes, Le Fousseret, Cazères) et salles municipales adaptées sur le territoire
- ✓ Le conseil communautaire donne des informations générales sur la vie de la collectivité

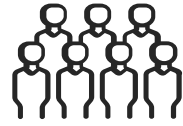
Il permet à des instances extérieures d'intervenir

Les Commissions

Les **commissions** étudient, émettent des avis et proposent des actions et des projets portés par la communauté de communes dans le cadre du projet de territoire et des orientations budgétaires.

Elles soumettent leurs propositions au bureau communautaire qui les valide et les soumet ensuite au vote du conseil communautaire.

- ✓ Fréquence : à minima 1 fois par an, à l'initiative du vice-président
- ✓ Constitution : élus municipaux et communautaires
- ✓ Lieu : sur tout le territoire
- ✓ Cercles de réflexion sur les projets relevant des compétences de la communauté de communes
- ✓ Les vice-présidents sont les animateurs de leurs commissions
- ✓ Les commissions proposent à l'organe délibérant des actions en vue d'atteindre les objectifs fixés par la conférence des maires



IV. L'exercice des compétences

Les compétences ne peuvent pas être partagées lorsqu'elles ont été transférées. Toutefois la **contribution des communes est essentielle** à leur exercice.

Une optimisation de la gestion des compétences sera recherchée dans le cadre de la **mutualisation**.

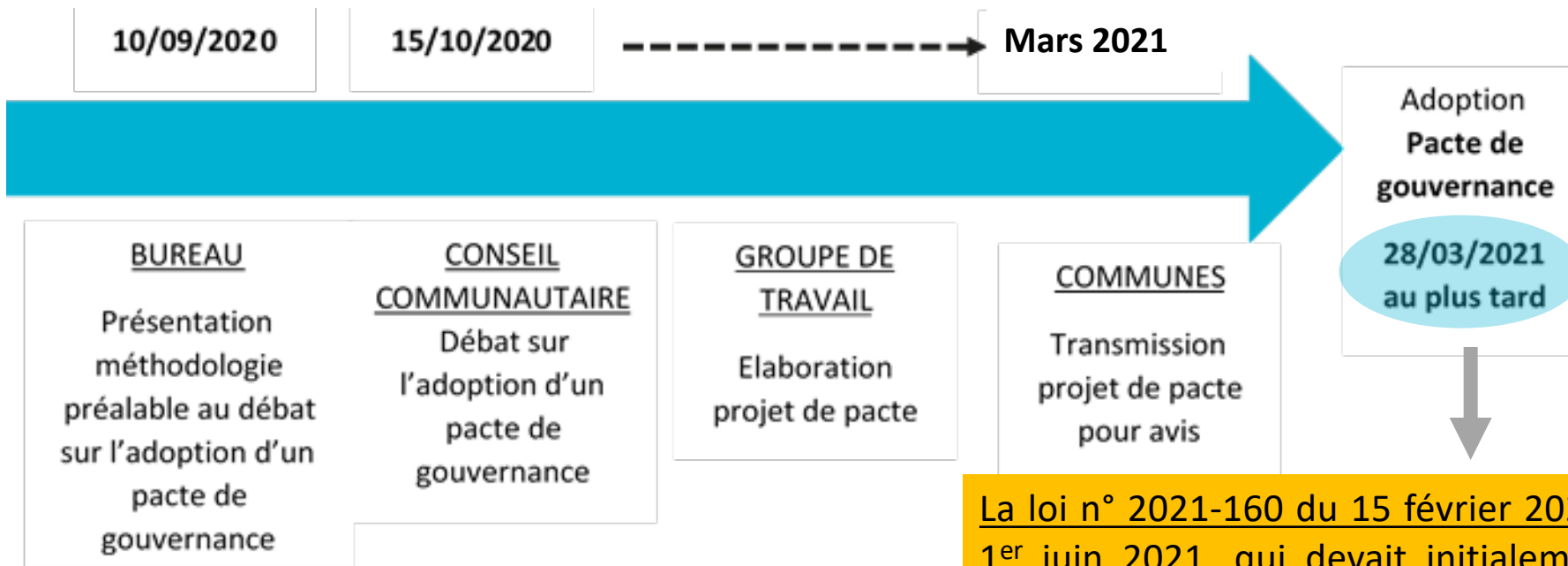
Le schéma de mutualisation permettra de positionner **l'intercommunalité comme une ressource pour les communes**.

Certaines actions exercées par la communauté de communes dans le cadre de ses compétences pourront être confiées aux communes par conventionnement et/ou délégation de la faculté d'engagement de certaines dépenses, à des maires, ..._

La **communication** sur les projets sera **menée conjointement** par les communes et la communauté de communes.

Une **charte de bon fonctionnement** sera proposée pour fluidifier les échanges entre les communes et la communauté de communes.

PLANNING PACTE DE GOUVERNANCE



Groupe de travail :

A. Agboton - PM. Blanc - C. Cazalot - D. Parédé - P. Roquabert - F. Vives

La loi n° 2021-160 du 15 février 2021 proroge l'Etat d'urgence au 1^{er} juin 2021, qui devait initialement prendre fin le 16 février dernier, pour faire face à l'épidémie (article 2).

L'article 4 prévoit que le pacte de gouvernance peut être adopté dans **un délai d'un an (au lieu de 9 mois)** à compter du second tour de l'élection des conseillers municipaux et communautaires. Le délai d'adoption est donc le **28/06/2021 après avis des communes.**

Informations diverses

Comités consultatifs

INSCRIPTIONS CITOYENS AUX COMITES CONSULTATIFS			
N°	Comité consultatif	Nom Prénom	Adresse mail
1	Achats		
		<i>MAINARDIS Antoine</i>	
2	Urbanisme-Cadre de vie - Eau/assainissement		
		<i>SAEZ Agathe</i>	
5	Démocratie participative- Communication		
		<i>MARCE Hervé</i>	
7	Petite enfance-Enfance jeunesse-Ecole-Restaurant scolaire		
		<i>BOYER Ludivine</i>	
8	Voirie-Mobilité-Réseaux		
		<i>JOUSSE Thomas</i>	

Mr Albéry Turpin est ajouté à la Commission Enfance parmi les élus

Prochains Conseils Municipaux

Conférence des maires

01/04/2021 – 18h Conférence des maires (Casties-Labrande)

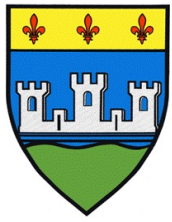
Interventions Pays Sud Toulousain : Contrat de relance et de transition énergétique – CRTE

Intervention de l' Etablissement Public Foncier

Prochains Conseils Communautaires

20/05/2021 – 19h Conseil communautaire (Cazères – Maison Garonne)

24/06/2021 – 19h Conseil communautaire (Rieumes – Halle)



Réunions du Conseil Municipal

QUESTIONS ORALES